

# Bachelier en ergothérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ENSEIGNEMENT CLINIQUE 1			
Code	PAEG2B83ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Florence TERRIER</b> (florence.terrier@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours d'enseignement clinique permet d'aborder la matière d'une toute autre manière que les autres cours, par la mise en pratique, les réflexions et l'approche très concrète des éléments abordés.

Nous allons mettre au centre notre démarche ergothérapique par une réflexion active des étudiants dans le processus de soin.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme du cours d'enseignement clinique 1, l'étudiant sera capable seul :

- de réaliser un diagnostic ergothérapique (C4.1-C6.1-C6.2);
- d'identifier les restrictions de participation à partir de l'interaction entre le bilan des capacités, des habitudes de vie et l'analyse pertinente de l'environnement (C4.1-C4.2-C4.3-C4.4-C6.1-C6.2);
- de s'engager dans une collaboration professionnelle, d'assurer une communication professionnelle (C5.2-C5.3);
- d'identifier (capacité cognitive) et communiquer (compétence sociale qui vise la gestion des interactions sociales et interindividuelles) les informations pertinentes, nécessaires à l'élaboration du travail requis dans le cadre de l'activité d'intégration professionnelle (C5.1-C5.2);
- de réaliser des recherches cliniques scientifiques dans le domaine de l'ergothérapie (C1.1-C1.6).

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B83ERGA Enseignement clinique 1

24 h / 1 C

### Contenu

- Approche de la déficience visuelle
- Approche des troubles du spectre de l'autisme (TSA)

## Démarches d'apprentissage

- Présentation de la théorie suivie de rencontres avec des professionnels, de visites, etc.
- Mises en situation pratique en laboratoire (mises en situation avec des aides techniques) et/ou avec un public ciblé.
- Mises en réflexion de l'apport du contenu des cours par rapport aux projets professionnels de l'étudiant.

## Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité des enseignants.
- Supports disponibles sur connected.
- Accompagnement lors des travaux.

## Sources et références

- A. Blanc et al., Spécificités de la déficience visuelle, in Réadaptation, ONISEP, n°58, 2010, pp. 5-40
- N. Brochet, La créativité de l'ergothérapeute au service des enfants malvoyants, in Ergothérapies, n°42, 2011, pp. 5-6
- S. G. Whittaker, M. Scheiman, D. A Sokol-McKay, Low Vision Rehabilitation: A Practical Guide for Occupational, second edition, SLACK Incorporated, 2016, 432 p.
- E. Rossini, S. Tétreault, L'ergothérapie et l'enfant avec autisme de la naissance à 6 ans, guide de pratique; De Boeck Editions; 2020; 276 p.
- J. Caron Santha, Etre autiste et ado, Éditions Midi Trente, 2018, 179 p.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont : Vidéos, notes de cours, liens, ressources bibliographiques.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen oral à la session de juin.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

### Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant

dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Intervenante : Florence Terrier

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).